

2023-02-15-N02

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Nomenclature : 7.5.6.

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

Le **Mercredi 15 Février 2023, à 19 h 30**, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 09 Février 2023

**Présents** : BIENAIMÉ Régis, BOHER Monique, CAMI Patricia, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORCADE Claude, LAFFON-LE GALL Emilie, L'HOUE Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, PINELL Daniel, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, VIDAL Sylvie,

**Absents excusés :**

COUILLARD Julien, OBEISSART Christophe, THOMAS Patrick,

**Absents ayant donnés procuration :**

CABRÉRA Christine à BOHER Monique,  
CASSAGNE Marjorie à NOGUÉS Dominique,  
FORASTÉ Guy à SENYARICH Olivier,  
PERSON Claude PETIT Vivien,  
TIGNON Magalie à CAMI Patricia,

Emilie LAFFON-LE GALL a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**OPERATION « SUBVENTIONS FACADES »  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.**  
-----

Le Maire,

Rappelle que lors de sa séance du 05 juin 1989, le Conseil Municipal a créé l'opération « Subventions Façades », permettant ainsi d'attribuer, sous certaines conditions une subvention aux propriétaires rénovant les façades de leurs immeubles,

Rappelle la délibération du 19 février 2009 fixant les montants au m<sup>2</sup> par type de travaux,

Informe que le versement de la subvention est réalisé sur présentation de la facture acquittée,

Voie de réception en préfecture  
066-216601088-20230215-2023-02-15-N02-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023

Présente au Conseil Municipal le dossier pour la façade de l'immeuble situé 3, boulevard Maréchal Joffre,

Le Conseil Municipal,

OUI le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONSIDERANT** la complétude du dossier présenté,

**DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** pour l'attribution de la subvention **SOUS RESERVE** de la fourniture de la facture acquittée et conforme au devis,

**FIXE** le montant de la subvention comme suit :

A [REDACTED]  
pour la façade de l'immeuble situé 3, boulevard Maréchal Joffre,, cadastré AS 118  
montant de subvention attribuée : 960 € (Neuf cent soixante euros)

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 et suivants,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Emilie LAFFON-LE GALL



Le Maire,  
Jacques GARSAU



**Certifié exécutoire**

Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le - 2 MARS 2023

Le Maire

- \* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- \* Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le 08.03.2023

Notifié le

Accusé de réception en préfecture  
066216601088-20230215-2023-02-15-N02-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023